



↔ EN LIEN DIRECT

UN FRANÇAIS À LA TÊTE DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT

Lionel Galliez, notaire à Paris, a été élu président de l'Union internationale du notariat (UINL) le 30 novembre 2022 pour la législature 2023-2025 par l'assemblée générale des notariats membres réunie à Cancun (Mexique).

PAGE 3



📺 À L'AFFICHE

LES NOTARIATS EUROPÉENS AU CŒUR DE LA NUMÉRISATION JURIDIQUE EN EUROPE 🎥

Les 22 pays membres du Conseil des notariats de l'UE ont participé les 21 et 22 novembre 2022 à Rome à un forum de Futurologie consacré à l'identification électronique et à l'interopérabilité des systèmes numériques dans le cadre de la construction juridique de l'UE.

PAGE 5

💬 PAROLES DE...



LIONEL GALLIEZ 🎥

Président de l'Union internationale du notariat (UINL)

PAGE 5

📝 LE BILLET



QUELLES PRIORITÉS EN 2023 ?

Sophie Sabot-Barcet, présidente du Conseil supérieur du notariat

PAGE 2

👁️ VU DE LÀ-BAS

EXPATRIATION : SUIVEZ LE GUIDE !

Plus de 2 millions de Français séjournent à l'étranger pour y travailler, poursuivre des études ou parce qu'ils y ont pris leur retraite. Vivre hors de France n'est pas sans conséquences matrimoniales, juridiques ou fiscales.

PAGE 6

🌍 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC NAJI EL KHAZEN

Président du Conseil des notaires du Liban

Le Liban est un pays arabe francophone dont le notariat est fondé sur le système du droit latin. Le Conseil des notaires du Liban (CNL) a été créé en 2014.

PAGE 4

🔍 FOCUS

REMUE-MÉNINGES DES NOTAIRES D'EUROPE POUR INVENTER LE FUTUR

Le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) a organisé, en partenariat avec le notariat italien, un brainstorming appelé « hackathon » le 22 novembre 2022, à Rome, pour imaginer des solutions notariales innovantes.

PAGE 2

⚙️ L'EXPERTISE

FONCIER : LE GUIDE PRATIQUE DE LA FAO ET DU NOTARIAT MONDIAL

Depuis des années, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union internationale du notariat (UINL) collaborent fructueusement sur la gouvernance foncière.

PAGE 5

Quelles priorités en 2023 ?

par Sophie SABOT-BARCET, présidente du Conseil supérieur du notariat



Dans mon précédent billet, je disais combien nous devons aujourd'hui tourner notre regard vers l'Est, pour soutenir l'Ukraine bien sûr, d'une manière distinctive et appropriée, mais également les autres pays de l'espace européen. Au-delà, cette année 2023 marque le début de la présidence française de l'Union internationale du notariat. Nous voulons prendre toute la mesure de ce que signifie l'élection d'un notaire français à la tête de cette association qui comprend les notaires de 91 pays issus de notre tradition de droit civil, États représentant plus de la moitié de la population mondiale. Nous voulons agir en conséquence.

AUX CÔTÉS DES NOTARIATS DU MONDE — Le notariat français entend poursuivre son engagement déterminé auprès des pays qui demandent notre aide pour faire évoluer la profession, notamment dans le domaine du numérique, que ce soit en Ukraine, en Moldavie ou encore en Mongolie et au Vietnam. Ce ne sont pas moins de six ministres de la Justice étrangers que les représentants du CSN ont rencontré en 2022 pour faire progresser le droit continental dans leurs pays. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à notre Congrès en octobre les délégations de 28 États de quatre

continents et avons formé sur l'ensemble de l'année plus de 1 000 professionnels étrangers. Le notariat français est identifié comme un notariat modèle et il est dans notre mission de répondre présent lorsque notre aide est sollicitée et s'inscrit dans une approche durable et cohérente.

FAIRE VALOIR L'ÉTAT DE DROIT — Une autre priorité phare de cette année 2023 sera le renforcement de notre action aux côtés de l'État dans le cadre de la politique d'influence par le droit. Les organisations internationales, qu'elles soient politiques, économiques ou centrées sur l'aide au développement, poursuivent leur travail de rédaction de normes qui, si elles ne sont pas forcément contraignantes en tant que telles, ont néanmoins un impact certain sur les évolutions législatives et réglementaires dans les pays. Il est important de faire valoir les spécificités de notre État de droit et de notre organisation juridique dans ces instances, dans lesquelles les juristes de droit civil sont souvent rares, et d'apporter notre expertise qui y est d'ailleurs bien accueillie et appréciée.

Je ne voudrais pas clore ce premier billet de l'année 2023 sans former des vœux de bonheur et de paix pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

FOCUS

Remue-ménages des notaires d'Europe pour inventer le futur

Le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) a organisé, en partenariat avec le notariat italien, un brainstorming appelé « hackathon¹ » le 22 novembre 2022, à Rome, pour imaginer des solutions notariales innovantes. Environ 40 participants de 17 des 22 pays membres du CNUE y ont participé au lendemain d'un forum de Futurologie (Reportage vidéo « À l'affiche » en [page 5](#)).

QU'EST-CE ? — L'hackathon est une première dans l'histoire des notariats européens. Imaginez une longue journée de réflexion et de créativité gérée par des professionnels qui ont réparti les notaires et les experts des notariats en 8 équipes identifiées par une couleur : bleu, vert, rouge, violet, etc. Composé de 5 ou 6 membres de nationalités différentes, chaque groupe a été invité à élaborer un projet (outil, application ou solution) susceptible d'être utilisé à plus ou moins long terme par tous les notariats membres du CNUE.

CONTEXTE ? — L'Union européenne avance à grands pas en matière de numérisation juridique. Le portail e-Justice offre de multiples services pour faciliter l'accès des citoyens européens à la justice, s'informer sur la législation, connaître ses droits, consulter les registres du commerce. Le système e-Codex permet déjà aux praticiens du droit de communiquer les uns avec les autres et de s'adresser des documents numériques en toute sécurité. Le règlement e-Idas sur l'identification électronique est en cours de révision. Il aura des fonctionnalités élargies (portefeuille numérique).

NOTAIRES EN PREMIÈRE LIGNE — À l'instar des autres professionnels du droit, les notariats européens apportent leur savoir-faire et leur expertise aux institutions européennes, notamment à la Commission européenne. Ils se montrent proactifs en organisant régulièrement des forums de



Futurologie et, pour la première fois, un hackathon. Dans les deux cas, les travaux ont porté sur deux thématiques : l'identification numérique et l'interopérabilité des systèmes informatiques.

QUELLES IDÉES ? — Les 8 équipes ont imaginé : un serveur de validation des signatures électroniques des notaires; un sceau notarial avec un QR code pour lutter contre l'usurpation d'identité de notaires; un cachet numérique garantissant que tel notaire a bien signé numériquement tel document; une base de données pour lutter contre le blanchiment d'argent; une plateforme recensant tous les outils numériques utilisés par les notariats; une mise à disposition aux notaires et aux administrations des données déjà encodées par les notariats et pouvant être partagées; un espace d'échanges pour éviter l'altération des documents transmis par courriel ou la circulation de faux; un espace sécurisé d'échange de documents entre notaires et clients fondé sur l'identité numérique.

Le suivi de l'hackathon est assuré par le CNUE. Ce sujet devrait être à l'ordre du jour du conseil d'administration de février 2023.

1. Le CSN était représenté Jean-Michel Boisset, ambassadeur du CSN pour le numérique, François-Xavier Bary, directeur-général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial, Pierre-Luc Vervandier, chargé de mission au Bureau du Conseil supérieur du notariat à Bruxelles, et Christian Revelli, directeur du numérique et du SI du CSN.



Un Français à la tête de l'Union internationale du notariat

Lionel Galliez, notaire à Paris, a été élu président de l'Union internationale du notariat (UINL) le 30 novembre 2022 pour la législature 2023-2025 par l'assemblée générale des notariats membres réunie à Cancun (Mexique). Le 30^e Congrès de l'UINL a ensuite eu lieu du 1^{er} au 3 décembre. Une importante délégation du Conseil supérieur du notariat français a participé aux travaux. Corinne Dessertenne-Brossard, conseillère générale de l'Union internationale du notariat et rapporteur au Congrès, et Bertrand Basseville, coordonnateur pour la France du Congrès, racontent leur mission.

Nous voici à CANCÚN, ville mexicaine de la péninsule du Yucatán bordée par la mer des Caraïbes, rendue célèbre pour ses plages, ses nombreuses stations balnéaires... et ses rencontres internationales². C'est là que le notariat mondial a choisi de tenir son assemblée générale et son congrès annuel.

UNANIMITÉ – Assurément, le temps fort de la partie institutionnelle des travaux a été l'élection de notre confrère Lionel Galliez à la tête de l'UINL (Interview en [page 5](#)). Soixante des 91 pays membres étaient représentés et quand l'heure est venue de voter en faveur du nouveau président, aucune voix n'a manqué à l'appel. Une grande joie a été ressentie par les délégataires, et plus encore au sein de l'équipe française. Lors de sa première prise de parole, Lionel Galliez a notamment promis de défendre la spécificité du modèle notarial, d'étendre et d'approfondir les compétences des notariats de l'Union européenne et d'établir un socle de doctrine pour affermir l'action de l'Union.

ESPRIT DE DIALOGUE – Le président élu a également exprimé sa ferme volonté de travailler en équipe : « Parce qu'il n'est de richesse que d'hommes ». Dans sa mission, il sera accompagné des 5 vice-présidents : l'Algérien Abdelhamid Achite-Henni pour l'Afrique, le Portoricain Dennis Martinez Colón pour l'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes, le Péruvien Mario César Romero Valdivieso pour l'Amérique du Sud, le Chinois Jiaming Deng pour l'Asie et l'Allemand Jens Bormann pour l'Europe. Autre consécration pour le notariat français, Thierry Vachon a été élu comme secrétaire.

FRANÇAIS À L'HONNEUR – Suite à l'assemblée générale, les trois jours du congrès ont respecté la tradition. Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont travaillé sur deux thèmes : « L'exercice de la fonction publique notariale dans la sphère virtuelle » et « L'exercice de la fonction publique notariale liée à la reprise des économies nationales dans la période post-pandémique ». Notre contribution a été appréciée³. Ce Congrès a également été l'occasion de célébrer les dix ans de l'Université mondiale du notariat « Jean-Paul Decors », du nom d'un notaire français qui fut président de l'UINL de 2011 à 2013 et qui a créé cette Université. Quel bonheur de voir ces étudiants lauréats des trois dernières années s'impliquer dans cet événement ! Ce congrès a aussi été l'occasion d'accueillir deux nouveaux pays, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan. L'Union fait la force. N'en doutons pas, Lionel Galliez y contribuera par son engagement et son énergie !

². C'est à Cancún lors d'une Conférence Nord-Sud que le président de la République française François Mitterrand lança un vibrant plaidoyer en faveur d'un nouvel ordre économique mondial en octobre 1981.

³. Le rapport français a été rédigé par Corinne Dessertenne-Brossard, notaire à Paris, pour le thème 1, et Aïssa Ndiaye, notaire à Paris, pour le thème 2, le tout sous la coordination de Bertrand Basseville, notaire à Orléans.

Entretien avec Naji El Khazen

Président du Conseil des notaires du Liban



Naji El Khazen reçu par Michel Aoun, ancien président du Liban

Le Liban est un pays arabe francophone dont le notariat est fondé sur le système du droit latin. Le Conseil des notaires du Liban (CNL) a été créé en 2014. Il est devenu le 27^e membre de l'Association du notariat francophone en 2017 et a rejoint les rangs de l'Union internationale du notariat en 2019. Son président, Naji el Khazen, répond à nos questions.

Quelles sont les conséquences de l'explosion de 2020 à Beyrouth et de la Covid-19 ?

Les notaires libanais ont l'obligation d'assurer leurs responsabilités en toutes circonstances. Malgré toutes les difficultés auxquelles notre pays est confronté depuis des années, y compris la crise économique et financière, les notaires libanais continuent à assurer leurs devoirs d'une façon intègre et professionnelle. En d'autres termes, quels qu'aient pu être les dommages subis par certains offices notariaux, tous ont repris leurs activités.

Comment les notaires sont-ils nommés ?

Ils sont nommés par l'État suite à un concours organisé par le ministère de la Justice et relié à ce ministère par une subordination réglementaire. Le ministère de la Justice représente l'autorité qui contrôle les pouvoirs d'inspection administrative et financière, voire disciplinaire. Les notaires libanais jouissent d'une marge d'indépendance, étant personnellement tenus à assumer la responsabilité économique de leur travail et la responsabilité civile et pénale de leurs fautes professionnelles.

Quelles sont leurs compétences ?

Les notaires en tant qu'officiers publics assurent l'authenticité des actes et des contrats que la législation exige. Ils sont compétents dans les secteurs immobilier (ventes immobilières, hypothèques, etc.), commercial (authentification des statuts de sociétés et des procès-verbaux), les droits individuels et familiaux (les testaments concernant les communautés non musulmanes), les contrats (de location et de travail) et la procuration... De fait, tout acte ou contrat non interdit par la loi peut être rédigé et authentifié par le notaire libanais. Il assure la garantie juridique et la prévention des litiges.

Comment le notariat libanais est-il organisé ?

Le CNL est une institution représentative de la profession. L'assemblée générale qui regroupe tous les notaires élit les 10 membres du bureau tous les trois ans. Le bureau élit le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. Ses missions portent sur l'organisation de la profession, son fonctionnement et sa modernisation. Il est aussi

appelé à présenter des avis et des propositions en ce qui concerne tous les sujets relatifs à la profession : les décrets et les projets de loi. Il contribue à organiser ou à participer à des conférences ou séminaires locaux ou étrangers qui permettent l'échange d'expertise et d'informations, à établir la déontologie professionnelle avec approbation du ministre de la Justice conformément aux critères adoptés par l'UINL. Le bureau a aussi pour mission de développer le rayonnement international.

Quels sont aujourd'hui vos grands défis ?

Durant ces dix dernières années, le notariat libanais a réalisé des progrès remarquables sur les plans national et international. Un de nos principaux défis concerne la numérisation de nos pratiques et l'interconnexion avec les ministères (Justice, Finance...), les administrations et les registres (foncier, état civil, cadastre). Il s'agit d'améliorer les outils informatiques utilisés dans les études, de créer un réseau notarial (Intra Not), et de parvenir à la dématérialisation des actes. Un projet de loi portant sur « la modernisation des transactions immobilières et l'interconnexion des systèmes informatiques » entre les notaires et les services publics est à l'étude.

Où en est le projet de loi ?

Il a été validé par le ministère de la Finance et se trouve désormais sur le

bureau du ministre de la Justice. Le Liban est dans l'attente d'élections présidentielles. Elles devraient avoir lieu dans les prochains mois. Alors, le ministre de la Justice pourra proposer au Parlement nouvellement élu d'étudier le projet de loi. Il vise trois objectifs :

- Un accès des citoyens simple, sûr et facile, à leurs administrations dans leur intérêt et dans celui de l'État ;
- La sécurité juridique des transactions et la protection des données ;
- La lutte anti-blanchiment et anti-corruption.

Comment se portent les relations avec le Conseil supérieur du notariat ?

Les relations entre nos deux notariats sont très fortes. J'ai participé au 18^e congrès des notaires de France à Marseille. En septembre dernier, une délégation conduite par Saad Khalifé, délégué du CSN pour le Liban, a effectué une mission à Beyrouth. Elle a été reçue par le ministre libanais de la Justice, Henri Houry, en ma présence. À cette occasion, nous avons signé le renouvellement de l'accord de coopération entre nos deux notariats qui prévoit plusieurs volets, notamment un accompagnement dans la numérisation de nos pratiques notariales et un volet « formation continue » qui aura pour cadre l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Le notariat français nous apporte un soutien sans faille depuis la création du Conseil du notariat du Liban en 2014, et je l'en remercie vivement.

LE CHIFFRE

300

c'est le nombre de notaires pouvant exercer au Liban. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire. L'âge de retraite est fixé à 64 ans, avec la possibilité de déléguer les études vacantes jusqu'à l'âge limite de 70 ans.

Lionel Galliez

Président de l'Union internationale du notariat (UINL)



Lionel Galliez, nouveau président de l'UINL répond à nos questions.

LIONEL GALLIEZ a été élu président de l'Union internationale du notariat (UINL) le 30 novembre 2022 pour trois ans. Il a officiellement pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2023. Il succède à Cristina Armella, professeure et notaire argentine, première femme élue à la présidence de l'UINL. Lionel Galliez est notaire depuis 23 ans. Il exerce à Paris. De 2020 à 2022, il a été vice-président de l'UINL pour l'Europe. Depuis de très nombreuses années, il s'est investi pour faire connaître l'expertise et les savoir-faire des notariats de droit civil auprès d'organisations internationales telles que les Nations unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Dans cet entretien vidéo exclusif, il présente ses objectifs et ses ambitions pour les trois années de son mandat.

► LIRE LA VIDÉO

Les notariats européens au cœur de la numérisation juridique en Europe



LES 22 PAYS MEMBRES DU CONSEIL DES NOTARIATS de l'Union européenne ont participé les 21 et 22 novembre 2022 à Rome à un forum de Futurologie et à un hackathon, un remue-méninges, consacrés à l'identification électronique et à l'interopérabilité des systèmes numériques dans le cadre de la construction juridique de l'Union européenne. Le Conseil supérieur du notariat (CSN) était représenté Jean-Michel Boisset, ambassadeur du CSN pour le numérique, François-Xavier Bary, directeur-général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial, et Pierre-Luc Vervandier, chargé de mission au Bureau du Conseil supérieur du notariat à Bruxelles.

► LIRE LA VIDÉO

Foncier : le guide pratique de la FAO et du notariat mondial



Depuis des années, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union internationale du notariat (UINL) collaborent fructueusement sur la gouvernance foncière. Après la parution en 2012 des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de

la sécurité alimentaire nationale⁴ », la FAO et l'UINL ont publié en 2022 un ouvrage pratique : « **Responsible governance of tenure and preventive justice** » pour encore plus d'efficacité.⁵

LA RÉDACTION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES a nécessité six ans de travail et la participation de plus d'un millier d'experts des pouvoirs publics, du monde universitaire, d'organisations de la société civile et du secteur privé de 133 pays. Leur diffusion a fait l'objet d'un accord entre la FAO et l'UINL signé en 2016 à Rome⁶. Les Directives « constituent un consensus sans précédent sur les principes, recommandations et bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance foncière dans le monde ». Le foncier est un enjeu vital pour des centaines de millions de personnes dans le monde et tout particulièrement dans les pays en développement où 80% des terres ne font l'objet d'aucun document de propriété ou d'usage.

AGIR CONCRÈTEMENT – Le nouvel ouvrage « Gouvernance foncière durable et justice préventive » sous-titré « Guide pour les notaires et autres praticiens de l'administration préventive de la justice » est une suite pratique. Il a pour objet « de montrer comment les concepts et les principes des Directives peuvent être opérationnels dans le travail quotidien des acteurs de justice préventive ». Il vise à les sensibiliser sur leur

4. Les Directives ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 mai 2012. Elles ont fait l'objet d'une actualisation dix ans après leur parution, diffusée aux 300 000 notaires des pays membres de l'UINL. Lire La Lettre des notaires de France dans le monde n°57.

5. L'ouvrage sera prochainement disponible dans d'autres langues, français et espagnol.

6. À l'époque, L. Galliez était le président du Groupe de travail de l'UINL pour les organisations internationales.

rôle dans « l'objectif de sécurité alimentaire pour tous » et donc dans la lutte contre la pauvreté. Le guide promeut ainsi la coopération entre décideurs, praticiens et universitaires travaillant dans la prévention, notamment des conflits, et les invite à garantir les droits des plus fragiles, notamment des femmes.

Ce guide technique est composé de 124 pages, réparties en quatre parties, enrichies de plusieurs dizaines d'exemples concrets.

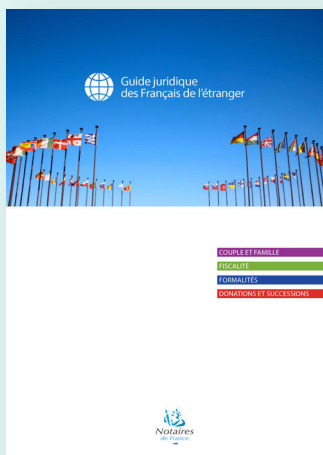
EN SAVOIR PLUS :

www.fao.org

www.uinl.org/fr

👁️ VU DE LÀ-BAS

Expatriation : suivez le guide !



Plus de 2 millions de Français séjournent à l'étranger pour y travailler, poursuivre des études ou parce qu'ils y ont pris leur retraite. Vivre hors de France n'est pas sans conséquences matrimoniales, juridiques ou fiscales. Le Guide juridique des Français de l'étranger du Conseil supérieur de notariat répond à beaucoup de questions.

LE GUIDE est un document de 78 pages particulièrement pratique et facile à consulter. Il se présente sous la forme de fiches, avec des cas pratiques et des liens utiles, réparties en quatre catégories :

COUPLE ET FAMILLE

- Déterminer le régime matrimonial à défaut de contrat de mariage
- L'intérêt du contrat de mariage dans un contexte international
- La modification du régime matrimonial
- Choisir la communauté universelle
- Éviter le changement automatique de régime matrimonial
- Conclure un partenariat civil à l'étranger
- Divorce et résidence à l'étranger
- Divorce « sans juge » et Français résidant à l'étranger
- Mariage entre personnes de même sexe et résidant à l'étranger

FISCALITÉ

- La fiscalité des donations et des successions internationales
- L'impôt sur la fortune Immobilière
- La notion de domicile fiscal
- Les plus-values immobilières des non-résidents

- Fiscalité des successions internationales
- Fiscalité des donations
- Rapatrier des fonds de l'étranger
- La fiscalité des revenus locatifs de source française

FORMALITÉS

- Établir une procuration à l'étranger
- Faire légaliser un acte à l'étranger

DONATIONS ET SUCCESSIONS

- Prendre des dispositions testamentaires à l'étranger
- La donation entre époux en France produit-elle ses effets à l'étranger ?
- Établir une donation-partage en incluant des biens situés à l'étranger
- La Société civile immobilière comme outil de transmission
- Conclure un mandat de protection future à l'étranger
- Résidant à l'étranger et possédant des biens dans ce pays et en France, qu'elle sera la loi applicable à ma succession ?
- Le règlement UE n°650/2012 du 4 juillet 2012 sur les successions internationales

EN SAVOIR PLUS :

- À noter : il est souvent utile de prendre conseil auprès d'un notaire. Pour en trouver un, consultez la rubrique « **Trouver un notaire** » sur le site des **notaires de France**.
- Le **Guide juridique des Français de l'étranger** est téléchargeable.

📄 À NOS LECTEURS

La Lettre des notaires de France dans le monde a décidé de faire peau neuve en 2023 !

Nous vous retrouverons donc très prochainement avec une nouvelle maquette et de nouveaux contenus. En vous souhaitant une excellente année 2023 !

🕒 AGENDA

À ne pas manquer

13 au 14.03.2023

Réunion du Réseau judiciaire européen en matière civile et commercial à Bruxelles.

20 au 21.04.2023

Conférence des notaires européens à Salzbourg en Autriche.

27 au 28.04.2023

Colloque des notariats de la Méditerranée à Brasov en Roumanie.

27 au 29.09.2023

I 19^e colloque des notaires de France sur le thème : « Le logement, le devoir de faire mieux, le droit pour faire autrement » à Deauville.